

Procès Verbal du Comité Syndical

Séance du 11 mars 2011

L'an deux mil onze et le onze du mois de mars, à quatorze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, au siège social du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI, président.

Présents:

ANGELINI Pierre-François, CECCALDI Attilius, LEWIS Jean-Jacques, LIONS Paul, MATTEI Hyacinthe, MARCON Jeanne, POLI Pierre, TEALDI Joseph-Marie.

Excusés : BRUN Gilles, SANTINI Ange

Secrétaire : TEALDI Joseph-Marie

Avant de débiter la séance, le Docteur François AGOSTINI a souhaité présenter aux membres du comité, le projet de maison de la santé à Calenzana. Ce projet s'appuie sur le plan national d'équipement en maison de santé du milieu rural qui prévoit le financement de 250 établissements pluri professionnels sur 3 ans.

Une maison médicale à Calenzana regrouperait 2 médecins, 1 dentiste, 4 infirmiers, 1 kynésithérapeute, 1 pharmacien et pourrait accueillir des consultations spécialisées (pédiatrie, orthophonie, psychiatrie, pédicure, ...)

L'avantage serait d'améliorer l'accessibilité aux soins en un lieu unique de prise en charge coordonnée du patient avec aménagement des plages horaires. Cet établissement constituerait en outre un gage de pérennité favorisant l'installation de nouveaux professionnels.

Ce projet s'intègre dans l'orientation 2 "Maintenir une démographique active sur l'ensemble de la Balagne (littoral, piémont, intérieur) grâce à des conditions de vie attractives et pérennes", mesure 2.3 de la charte de territoire de la Balagne "Améliorer la performance des services à la personne (soins, aide sociale) : enfance, jeunesse, personnes âgées"

Débat d'orientations budgétaires 2011

Les principaux programmes à engager sont définis au regard des quatre compétences du syndicat mixte du Pays de Balagne.

Schéma de Cohérence Territoriale :

En 2010, un programme prévisionnel d'investissement pour l'élaboration du SCOT avait été évalué à 140 000 € répartis sur 3 ans et financé à part égale par l'Etat et les 3 Communautés de Communes :

2010 : 28 000 €

2011 : 56 000 €

2012 : 56 000 €

Les recettes d'investissement sont constituées des subventions de l'Europe, de l'Etat, des collectivités locales (territoriale et départementale) et d'un virement de la section de fonctionnement abondée par les trois Communautés de Communes.

L'Etat, par le biais de la Dotation Globale de Décentralisation Urbanisme (DGDU) a alloué la somme de 177 334 € au syndicat mixte du Pays de Balagne pour l'élaboration du SCoT de Balagne.

69 739 € avaient été versés en 2009 aux 3 Communautés de Communes qui les ont reversés au syndicat mixte

93 138 € ont été versés en 2010 au syndicat mixte

14 457 € seront versés en 2011 au syndicat mixte

La délibération de prescription du SCOT a été prise le 21 septembre 2010. Nous sommes encore à ce jour en attente du porter à connaissance de l'Etat avant d'engager les premières études.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès de la CTC et auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets des SCOT Ruraux Grenelle 2.

Rappel chronologique des démarches entreprises pour engager l'élaboration du SCoT de Balagne :

- 20 mai 2010 : Présentation du rapport des élèves de l'ENA sur les enjeux et la méthode d'un SCOT pour la Balagne
- 21 septembre 2010 : Délibération du Comité Syndical du Pays de Balagne prescrivant le SCOT de Balagne
- 5 octobre 2010 : Demande de porter à connaissance régional et d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la CTC
- 24 novembre 2010 : Notification de la Préfecture de la Haute Corse sur l'attribution de l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DGDU pour l'élaboration du SCoT de Balagne
- 25 novembre 2010 : Rencontre du Sous Préfet de Calvi pour suivi de la démarche SCoT et du porter à connaissance de l'Etat et remise de la candidature à la démarche SCoT Ruraux pour transmission au ministère.
- 19 janvier 2011 : Sollicitation du Secrétaire d'Etat au logement pour intégrer la démarche des SCOT Ruraux Grenelle 2
- 23 Mars 2011 : Rendez-vous avec le Préfet de la Haute-Corse

Le Président propose aux trois Communautés de Communes de l'accompagner à ce rendez-vous. Messieurs Hyacinthe MATTEI, Attilius CECCALDI et Jean-Jacques LEWIS seront présents, aux cotés du Président du Syndicat Mixte pour faire valoir auprès du Préfet de Haute-Corse les enjeux d'un SCOT en Balagne.

Mise en oeuvre du programme Leader :

Le Syndicat Mixte du Pays de Balagne est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale Leader. Il est ainsi chargé de l'animation et de la gestion du programme de 2010 à 2015, mission à laquelle il consacre 1,5 ETP.

Un premier comité de programmation a eu lieu le 2 février 2011. Sur 6 projets présentés, 3 ont été validés:

- Organisation de 2 formations d'artisans à la construction en pierres sèches (sol et mur de soutènement)
- Publication des 3 volumes de la charte paysagère de Balagne
- Financement du GAL Balagne 2010

Un prochain Conseil Exécutif devra statuer sur ces trois actions pour leur allouer les crédits FEADER et CTC. Il examinera par ailleurs les propositions de modifications du guide des aides qui prévoient, entre autres, le financement de l'animation et gestion du GAL à 100%.

En conséquence, la délibération relative au financement du dispositif animation-gestion pour l'année 2011 est reporté au prochain comité.

Agenda 21

Le Conseil de développement du Pays de Balagne s'est réuni les 14 décembre 2010 et 10 février 2011 en groupe de travail, afin d'engager l'élaboration de l'Agenda 21 du Pays de Balagne. Des objectifs, des moyens et une méthode ont été énoncés :

- Des objectifs :
 - Créer l'outil de la gouvernance au cœur du système du Pays de Balagne
 - Déterminer les conditions de la durabilité des politiques sectorielles a fort enjeu territorial
 - Développer l'écocitoyenneté sur le territoire
- Des moyens :
 - Un accompagnement de l'Office de l'Environnement de la Corse pour l'élaboration d'un programme d'action ciblant les thématiques de l'énergie, des déplacements et transports, de l'habitat durable, des déchets et de la préservation de la biodiversité
 - Une dotation d'Etat pour la conduite du diagnostic territorial (18 000 €)
 - Des partenaires : le syndicat mixte du pays de Balagne, le conseil de développement du pays de Balagne, le Pôle Touristique Balagne, l'Université de Corse
- Une méthode :
 - La collecte, l'analyse et la synthèse de données
 - Un tableau d'indicateurs de la qualité de vie
 - Des sondages d'opinions

Une prochaine réunion devra déterminer une feuille de route pour l'élaboration du diagnostic en précisant les actions à engager, coordonnées dans un calendrier.

L'office de l'environnement de la Corse élabore actuellement un cahier des charges qu'il souhaite confier à un bureau d'étude pour élaborer un programme d'actions sur deux territoires pilotes, dont la Balagne.

Convention de partenariat avec le Centre Culturel Voce portant création d'une Casa Balanina di a Lingua
--

Le Président rappelle que la fiche dispositif n°123 du Programme Leader pour bâtir une économie du Tourisme Patrimonial en Balagne préconise l'organisation de stages de chants et de langue corses. Cependant, le programme Leader constitue l'axe IV du Programme de Développement Rural de la Corse et ne peut, à ce titre, mobiliser des financements en dehors des mesures d'aides définies dans le PDRC. Cette fiche-dispositif 123, si elle ne bénéficie pas d'un financement au titre du programme Leader, contribue pleinement à la mise en œuvre de la stratégie pour bâtir une économie du tourisme patrimonial en Balagne.

Le Président expose aux membres du comité syndical que le plan de développement de la langue corse, adopté en 2007 par l'Assemblée de Corse, prévoit de créer un réseau de Case di a Lingua.

Sept associations culturelles locales souhaitent créer, en Balagne, une Casa di a lingua, espace immatériel de référence pour sauvegarder, transmettre et développer à tous les publics, la pratique de la langue corse dans sa diversité. Un programme d'action serait établi chaque année, en s'appuyant sur les actions et les moyens des différents partenaires.

Une convention est proposée à la signature des sept associations culturelles locales, du Conseil de Développement et du Syndicat Mixte du Pays de Balagne.

Le Comité, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'une Casa balanina di a lingua. Il ne souhaite cependant pas être signataire de cette convention dans le sens où le syndicat mixte ne dispose ni des compétences ni de moyens pour participer aux actions. De plus, la structure porteuse de ce projet demeure imprécise aux yeux de la majorité des membres du comité syndical.

Stratégie de communication et d'animation sur le programme Leader

Une brochure a été réalisée pour promouvoir les actions préconisées auprès des porteurs de projets potentiels.

Un calendrier de présentation micro-territoriale devra être établi avec les Mairies concernées, les lieux de réunions publiques pourraient être les suivants :

Lieu	Date	Lieu	Date
GALERIA		BELGODERE	
CALENZANA		LAMA	
AREGNO		OLMI CAPPELLA	
L'ILE-ROUSSE		CALVI	

Chacun est invité à proposer une salle et une date pour la réunion qui les concernent. M. PF ANGELINI propose d'engager les réunions début avril et proposera rapidement une date pour Galeria, en accord avec son Maire.

Développement du service d'architecture conseil

Cette action d'animation s'appuie sur la charte paysagère de Balagne.

Le profil du prestataire recherché est celui d'un architecte urbaniste.

Au delà de la dispense de conseils, il assurera une véritable animation territoriale pour mobiliser les Maires dans la mise en application de la Charte Paysagère de Balagne. Ses missions ne s'arrêtent donc pas aux rendez-vous et conseils au cas par cas, mais c'est un véritable travail de terrain qu'il devra accomplir.

Cette mission s'étendra sur une durée de 3 ans à raison de 11 à 12 jours par mois.

Un appel à candidature a été émis auprès du conseil de l'ordre des architectes de Corse.

4 candidatures ont été reçues.

Deux possibilités s'offrent au Syndicat Mixte pour s'adjoindre les compétences d'un architecte :

1. Rémunération d'un contrat de prestations attribué dans le cadre d'un marché public
2. Ouverture d'un poste d'ingénieur territorial à mi-temps et recrutement d'un architecte urbaniste titulaire ou, à défaut, d'un non titulaire en CDD 3 ans.

Le caractère temporaire de la mission oriente les membres du comité syndical vers le contrat de prestation qui pourra être négocié lors des entretiens des candidats. Un comité de sélection composé des membres du bureau du syndicat mixte, du directeur du CAUE et du DRAC de Corse pourrait être organisé rapidement.

Attribution de tickets restaurants aux agents du Syndicat Mixte

Le Président présente aux membres du comité syndical le dispositif des chèques-déjeuners ou tickets restaurant. Attribués sur les seuls jours de présence, ils sont financés à 40% par le salarié et 60% par l'employeur et ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux. Ils contribuent au commerce local.

Le Comité syndical, après avoir entendu le Président, note l'intérêt du dispositif mais juge prématuré sa mise en place au regard d'une structure qui n'existe que depuis 1 an. Il s'agit de les considérer comme un avantage salarial qui pourra être attribué ultérieurement.

Organisation d'une journée de l'art et de l'artisanat en Balagne

Initiée par le Pays de Balagne, la 1^{ère} journée des savoir-faire de Balagne est programmée le 10 Avril 2011 au Parc de Saleccia. Elle est réalisée en collaboration avec l'association de « la Route des Artisans », l'agence Haute-Corse Développement, l'Office Municipal de Tourisme de Calvi, Office de Pôle de Balagne ainsi que la direction du Parc de Saleccia. Une vingtaine d'artisans se sont inscrits à cette manifestation.

Privilégier la mixité des filières de l'agroalimentaire, de l'artisanat et de l'art, visant la mise en valeur et la richesse des savoir-faire de Balagne, tel est l'objectif visé par cette manifestation.

Volontairement proposée au printemps soit en entrée de saison touristique, l'idée est également d'optimiser la fréquentation de la destination à cette période de l'année pour laquelle la clientèle est particulièrement qualitative en termes de consommation touristique.

Cette journée est inscrite parmi les événements « Happy Balagne au printemps »

Bien qu'approuvant l'esprit dans lequel est organisé cette manifestation, les membres du comité syndical regrettent qu'elle ne soit pas en libre accès pour les visiteurs.

Questions diverses

Monsieur Jean-Jacques LEWIS informe le Comité Syndical qu'il ne dispose plus du temps nécessaire pour assumer ses fonctions de conseiller syndical et qu'un nouveau membre titulaire sera prochainement désigné par le conseil communautaire Calvi Balagne pour le remplacer.